

## CPJ : "La condamnation d'Hassan Ruvakuki doit être annulée"

Committee to Protect Journalists, le 8 janvier 2013 Burundi : La peine d'emprisonnement d'Hassan Ruvakuki réduite en appel Nairobi -- Une cour d'appel au Burundi a aujourd'hui déclaré le journaliste Hassan Ruvakuki non coupable des accusations de terrorisme contre lui et réduit à trois ans de prison la peine d'emprisonnement perpétuel qui lui avait été infligée, selon des journalistes locaux et des médias. Ruvakuki, reporter de la radio locale Bonesha FM et correspondant de la chaîne française Radio France Internationale (RFI), est en prison depuis novembre 2011 après avoir été condamné en juin de la même année pour « participation à des attentats terroristes » sur la base de ses reportages sur un groupe rebelle local, selon des médias. En juin novembre 2011, Ruvakuki avait interrogé Pierre Claver Kabirigi, un ancien policier qui prétendait être le chef d'un nouveau groupe rebelle, le Front pour la Restauration de la Démocratie-Abanyagihugu.

Dans sa décision d'aujourd'hui, la cour d'appel de Gitega, la deuxième plus grande ville du Burundi, a estimé que le journaliste était coupable de participation à un groupe criminel « formé dans le but d'attenter aux personnes et aux biens », une infraction moins grave que la complicité avec un groupe terroriste, ont dit des journalistes locaux. Le verdict a été rendu dans une salle d'audience pleine de sympathisants du journaliste, mais ce dernier n'était pas présent, a dit au CPJ Patrick Nduwimana, directeur de Bonesha FM. Selon Nduwimana, Ruvakuki a déclaré avoir été surpris par le verdict car espérait obtenir sa libération. « Il n'y a aucune raison pour laquelle Hassan Ruvakuki devrait passer encore une minute en prison », a déclaré Tom Rhodes, consultant pour l'Afrique de l'Est du CPJ. « Le fait d'interviewer des membres d'un groupe rebelle ne constitue pas une complicité avec ce groupe. Cette condamnation, qui pénalise les reportages sur l'actualité, doit être annulée », a-t-il martelé. L'avocat de la défense, Fabien Segatwa, a déclaré qu'il prévoyait de demander au gouvernement de gracier le journaliste, a rapporté RFI. En vertu de la loi burundaise, les autorités peuvent gracier une personne qui a purgé un quart de sa peine de prison. En cas d'écœch, Segatwa a dit qu'il ferait appel du verdict auprès de la Cour suprême, a rapporté RFI. Le CPJ est une organisation indépendante, à but non lucratif basée à New York et dont l'objectif est de défendre la liberté de la presse dans le monde.